

La Défense, le 17 novembre 2025

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre épargne salariale et retraite, vous détenez des parts du Compartiment HSBC PROFIL DYNAMIQUE du FCPE^① HSBC EE PROFIL.

Quels changements vont intervenir sur votre Compartiment HSBC PROFIL DYNAMIQUE ?

Par procès-verbal de carence des 17 novembre 2022 et 11 mai 2023, HSBC Global Asset Management (France) a constaté l'impossibilité de réunir le Conseil de Surveillance du FCPE HSBC EE PROFIL, dont HSBC PROFIL DYNAMIQUE est l'un des compartiments.

Conformément aux modalités prévues dans le règlement du FCPE, HSBC Global Asset Management (France) a donc décidé le 5 mai 2025 de fusionner par transmission d'actifs le Compartiment HSBC PROFIL DYNAMIQUE, dit compartiment absorbé, nourricier^② de l'OPC^③ maître HSBC MIX DYNAMIQUE, vers le FCPE HSBC EE DYNAMIQUE – part F, dit FCPE absorbant, lui-même nourricier de l'OPC HSBC MIX DYNAMIQUE.

Le compartiment absorbé et le FCPE absorbant étant tous deux nourriciers du même OPC maître, la fusion n'aura pas d'impact sur le profil rendement / risque de votre investissement.

Le nombre de parts du FCPE absorbant que vous recevrez en échange des parts du compartiment absorbé sera calculé sur la base d'une parité d'échange dont les modalités sont définies en annexe (2).

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que, au travers de son investissement dans l'OPC maître HSBC MIX DYNAMIQUE, le Compartiment nourricier HSBC PROFIL DYNAMIQUE a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite 5% €STR + 20% Bloomberg Euro Aggregate + 52,5% MSCI EMU (NR) + 22,5% MSCI World ex EMU (NR).

Sur la durée de placement recommandée de 5 ans, au 31 octobre 2025, la performance enregistrée est de :

	Performance nette en cumulé	Performance nette en annualisé
HSBC PROFIL DYNAMIQUE	56,54%	9,38%
HSBC MIX DYNAMIQUE – part A	60,25%	9,89%
Indicateur de référence composite	69,19%	11,09%

Il peut être constaté que la performance du Compartiment HSBC PROFIL DYNAMIQUE est inférieure à celle de l'indicateur de référence composite.

Ce résultat s'explique principalement par la stratégie du Compartiment HSBC PROFIL DYNAMIQUE dont la performance en sa qualité de compartiment nourricier est liée à celle de son OPC maître (dont la performance réalisée est inférieure à celle de l'indicateur de référence composite), d'une part ainsi qu'aux frais de gestion propres au compartiment nourricier, d'autre part.

① *Fonds Commun de Placement d'Entreprise*

② *Fonds maître / Fonds nourricier : un fonds nourricier est un fonds dont l'actif est investi en totalité et en permanence en parts d'un autre fonds, appelé fonds maître, et à titre accessoire en liquidités. De par son investissement dans le fonds maître, qui lui investit directement sur les marchés financiers, le fonds nourricier adopte la même orientation de gestion que celui-ci.*

③ *Organisme de Placement Collectif*

HSBC Global Asset Management (France)

Siège social : Immeuble Coeur Défense - 110, Esplanade du général de Gaulle - 92400 Courbevoie

Web: www.assetmanagement.hsbc.fr

Société anonyme au capital de 8 050 320 euros – Société de gestion de portefeuille

SIREN 421 345 489 RCS Nanterre – GP99026

N° ADEME : FR364676_01LUSG



Quand cette opération interviendra-t-elle ?

L'AMF a délivré son agrément à la fusion du Compartiment HSBC PROFIL DYNAMIQUE le 12 novembre 2025.

Cette opération entrera en vigueur le 13 janvier 2026 (sur la base des valeurs liquidatives du 12 janvier 2026).

Attention :

Pour les besoins de la fusion, les ordres de souscription, d'arbitrage et de rachat portant sur votre Compartiment HSBC PROFIL DYNAMIQUE ne seront plus traités à compter du 7 janvier 2026 - après 12 heures (ordres reçus par courrier) et du 7 janvier 2026 – après 23h59 (ordres reçus par Internet / application mobile).

Tout ordre passé par la suite sera traité sur le FCPE HSBC EE DYNAMIQUE – part F à partir du 15 janvier 2026 (sur la base d'une nouvelle demande).

Votre Compartiment HSBC PROFIL DYNAMIQUE ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres avant l'opération de fusion sera celle du 8 janvier 2026.

Si vous avez un ordre avec une valeur plancher en attente et non exécuté sur la valeur liquidative du 8 janvier 2026, celui-ci sera annulé.

Si vous avez des versements volontaires programmés en cours, ceux-ci seront annulés. Vous êtes invité à les mettre en place sur le FCPE HSBC EE DYNAMIQUE – part F.

La fusion n'aura aucune incidence sur le montant ou la durée de blocage de vos avoirs. Elle se fera sans frais.

La fusion sera effectuée sous le contrôle du Commissaire aux Comptes du compartiment absorbé et du FCPE absorbant. Elle sera réalisée par HSBC Global Asset Management (France), conjointement avec CACEIS Bank, et NATIXIS Interépargne adressera à chaque porteur de parts un relevé de compte récapitulatif du nombre de parts qu'il détient dans le nouveau FCPE.

Si l'opération envisagée ne vous convenait pas, vous disposez de la faculté de demander, à tout moment, sans frais, le remboursement de vos avoirs disponibles sur le Compartiment HSBC PROFIL DYNAMIQUE et sur le FCPE HSBC EE DYNAMIQUE – part F ou de demander, jusqu'au 7 janvier 2026 - 23h59, sans frais, un arbitrage de vos avoirs disponibles et/ou indisponibles vers un autre support de placement prévu par le dispositif d'épargne salariale de votre Entreprise dans les conditions que celui-ci prévoit.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement / risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement / risque : NON

Augmentation du profil de risque : NON

Augmentation potentielle des frais : NON

Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : NON SIGNIFICATIF^④



Vous trouverez, en annexe (1), un comparatif des performances passées sur 5 ans glissants (du 30/10/20 au 31/10/25) du Compartiment HSBC PROFIL DYNAMIQUE et du FCPE HSBC EE DYNAMIQUE- part F.

Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Cette opération n'entraîne aucune conséquence fiscale et sociale pour vous.

Quelles sont les principales différences entre le Compartiment HSBC PROFIL DYNAMIQUE dont vous détenez des parts actuellement et le futur FCPE HSBC EE DYNAMIQUE – part F ?

Voici les principales différences entre le Compartiment HSBC PROFIL DYNAMIQUE actuel et le futur FCPE HSBC EE DYNAMIQUE – part F.

^④ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

	HSBC PROFIL DYNAMIQUE (compartiment absorbé)	HSBC EE DYNAMIQUE – part F (FCPE absorbant)	
	Avant le 13/01/26	A compter du 13/01/26	
Frais			
Frais maximums	<u>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion (frais directs)</u> <i>A la charge du Compartiment</i> 0,52% TTC l'an maximum de l'actif net du compartiment incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,12% TTC l'an maximum plafonnés à 2000 € TTC l'an).	<u>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion (frais directs)</u> <i>A la charge du FCPE</i> 0,82% TTC l'an maximum de l'actif net du FCPE incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,02% TTC l'an maximum plafonnés à 3000 € TTC l'an).	
	<u>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) (frais indirects)</u> <i>A la charge du Compartiment</i> 1,85% TTC l'an maximum de l'actif net de l'OPC maître.	<u>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) (frais indirects)</u> <i>A la charge du FCPE</i> 0,80% TTC l'an maximum de l'actif net de l'OPC maître.	
Frais courants	2,51% (exercice 2024)*	1,84% (exercice 2024)*	
Commission de souscription non acquise au FCPE	<i>A la charge de l'Entreprise ou des porteurs de parts selon les dispositions prises au sein de chaque entreprise</i> 2,50% maximum de frais destinés à être rétrocédés à des tiers.	<i>A la charge de l'Entreprise ou des porteurs de parts selon les dispositions prises au sein de chaque entreprise</i> 1% maximum de frais destinés à être rétrocédés à des tiers.	
Modalités de souscriptions / rachats			
Swing Pricing	Non.	Oui.	

* taux correspondant aux coûts récurrents affichés dans le DIC

Sur la base du précédent exercice comptable, la fusion conduira à une baisse des frais directs et indirects réels prélevés.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Afin de vous permettre de prendre connaissance de l'ensemble des caractéristiques du FCPE HSBC EE DYNAMIQUE – part F, nous vous communiquons en pièce jointe son document d'informations clés (DIC).

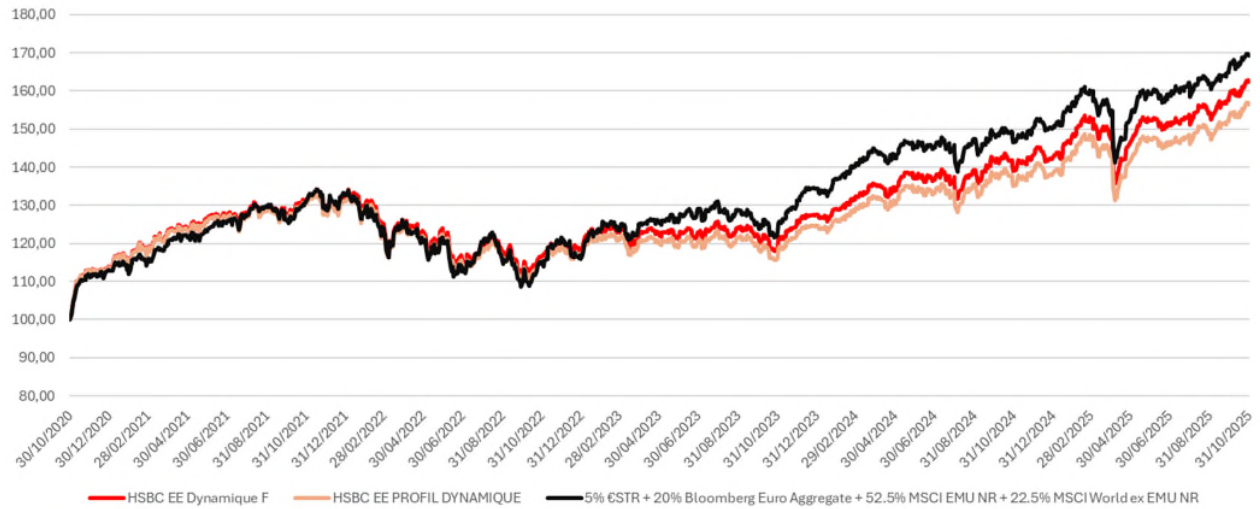
Le règlement du FCPE HSBC EE DYNAMIQUE vous sera remis sur simple demande de votre part auprès de votre Entreprise.

Les documents réglementaires ainsi que les documents périodiques du FCPE absorbant sont également disponibles, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Gregory TAILLARD
Directeur Général Délégué
HSBC Global Asset Management (France)

**Annexe 1 : Comparaison des performances passées sur 5 ans glissants (du 30/10/20 au 31/10/25)
du Compartiment HSBC PROFIL DYNAMIQUE et du FCPE HSBC EE DYNAMIQUE – part F**



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Annexe 2 : Parité d'échange

Le Compartiment HSBC PROFIL DYNAMIQUE et le FCPE HSBC EE DYNAMIQUE – part F n'ayant pas la même valeur de part, une parité d'échange devra être établie donnant le nombre de parts du FCPE absorbant auquel vous avez droit pour 1 part du compartiment absorbé.

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous un exemple chiffré qui prend pour hypothèse une opération de fusion effectuée sur la base des valeurs liquidatives des deux supports de placement établies sur les cours du 3 novembre 2025.

EXEMPLE	HSBC PROFIL DYNAMIQUE Compartiment absorbé	HSBC EE DYNAMIQUE - part F FCPE absorbant
Valeur de la part au 03/11/25	22,329 €	31,106 €
Parité d'échange	1 part	0,7178 part

* Valeur liquidative d'1 part du compartiment absorbé / Valeur liquidative d'1 part du FCPE absorbant
= 22,329 / 31,106
= 0,7178

Le porteur de 1 part du Compartiment HSBC PROFIL DYNAMIQUE reçoit 7178 dix millièmes de part du FCPE HSBC EE DYNAMIQUE – part F.